

## Services et programmes de guérison et de réconciliation

### **Le mandat unique de la phase 2**

Lorsque le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied la présente Commission d'enquête, il lui a confié un mandat unique aux fins de la tenue d'une enquête publique en Ontario : « [faire] enquête et rapport sur les processus, services et programmes susceptibles de favoriser la guérison et la réconciliation communautaires à Cornwall ». Au moment d'assumer ce mandat, je me suis demandé comment évaluer ce à quoi ressemblait pour les autres un environnement propice à la guérison et à la réconciliation. Voilà pourquoi j'ai donné pour consigne à mon comité consultatif de ne pas se limiter aux documents de recherche et aux discussions théoriques et de communiquer avec la collectivité de Cornwall afin d'élaborer des solutions « conçues à Cornwall ». La phase 2 représentait également une occasion de discuter de politiques gouvernementales visant à améliorer l'intervention des institutions dans les cas d'allégations de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes dans l'ensemble de l'Ontario. Par conséquent, mon rapport de la phase 2 aborde à la fois les démarches locales favorisant la guérison et la réconciliation et les initiatives provinciales cherchant à mieux prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants et aux jeunes et à mieux intervenir dans de tels cas. Mon rapport de la phase 2 ne renferme aucune conclusion d'inconduite; les activités de la phase 2 n'ont pas non plus influé sur les conclusions de la phase 1. Cependant, étant donné que des mauvais traitements d'ordre sexuel sont infligés à des enfants et à des jeunes dans toutes les collectivités, les notions apprises à Cornwall dans le cadre des phases 1 et 2 se révéleront utiles pour améliorer les futures interventions dans l'ensemble de l'Ontario.

Qu'elles s'appliquent à Cornwall et aux comtés environnants ou à toute la province, les démarches liées aux recommandations de la phase 2 reposent sur six principes fondamentaux :

- la participation des survivants – le principe selon lequel les solutions, quoique partant d'une bonne intention, ne fonctionneront peut-être pas si elles ne sont pas éclairées par l'expérience des personnes qui ont été agressées;
- la prise en compte des besoins en matière de services des hommes qui ont été agressés pendant leur enfance ou leur adolescence, car, bien que la violence faite aux garçons et aux jeunes hommes ne date pas d'hier, notre intervention en tant que société n'est pas adaptée à cette réalité;
- la durabilité du changement, car il est préférable de prendre quelques mesures efficaces qui perdurent que de disperser les efforts et les ressources;
- l'établissement de partenariats, parce que l'utilisation d'une variété de compétences, de points de vue et de renseignements réduira les obstacles entre les organismes et mettra l'accent sur les résultats sous l'angle des personnes qui reçoivent les services;
- le pragmatisme, c'est-à-dire être prêts à examiner la faisabilité de la mise en œuvre, les coûts engagés, le temps nécessaire et la responsabilité à l'égard des résultats;
- renforcer l'éducation et la sensibilisation du public au bénéfice du système judiciaire et de la société dans son ensemble, car le savoir peut être un puissant outil de prévention de la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes, de détection et de traitement précoces et d'intervention efficace et compatissante pour les adultes survivants.

Plutôt que de choisir des initiatives décousues, mes recommandations sont formulées de façon à se compléter et à se renforcer mutuellement. Les recommandations touchant Cornwall et les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry sont tout particulièrement conçues non seulement pour répondre aux besoins actuels de cette collectivité, mais aussi pour créer des mécanismes favorisant le changement durable. Ces recommandations découlent de consultations communautaires, de recherches professionnelles et de l'application des principes de la phase 2. Je remercie tous les membres de la collectivité qui se sont investis dans la création d'un environnement de guérison et de réconciliation à Cornwall et dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry.

Je tiens également à souligner que, pour la collectivité de Cornwall, il faut donner suite à mes recommandations le plus tôt possible. La création d'un environnement de réconciliation et de renouveau a pris de l'élan. Cet élan se perdra si l'on n'agit pas bientôt. En outre, les personnes qui reçoivent actuellement les services de counseling dont elles ont besoin pour guérir seront affectées par les possibilités de prolongation.

Le *Volume 2 : Services et programmes de guérison et de réconciliation* commence par un plan détaillé de changement durable pour la collectivité de Cornwall et des comtés unis. Le rapport examine ensuite les questions d'éducation, de formation professionnelle et de sensibilisation du public dans l'ensemble de l'Ontario. Le volume 2 comprend en outre des chapitres portant sur les politiques, les lois ainsi que les programmes et les services. Il s'agit de questions d'importance provinciale. Le volume 2 se termine par des chapitres consacrés au soutien aux témoins et au counseling, des programmes novateurs établis dans le cadre de la présente enquête. Le chapitre traitant du counseling comprend des recommandations sur la transition relativement aux personnes qui reçoivent des services de counseling déjà approuvés par la Commission d'enquête, ainsi que sur la prestation de services supplémentaires pour faciliter cette transition.

### **Guérison et réconciliation communautaires**

Peu après ma nomination, mon comité consultatif a communiqué avec la collectivité de Cornwall. De nombreuses réunions ont créé des occasions de découvrir les points de vue de la collectivité sur la guérison et la réconciliation communautaires, c'est-à-dire la forme qu'elles prendraient et les façons de les encourager. Les points de vue sur la guérison et la réconciliation étaient variés, mais la plupart des gens les considéraient comme un processus, un périple et non pas une destination, un voyage qui a commencé, mais qui a encore un certain bout de chemin à parcourir.

Nous avons adopté une position active au cours de la phase 2, car nous voulions amorcer un dialogue au sujet de l'avenir, atteindre un consensus, prendre de l'élan, rétablir les relations et réinstaurer la confiance. Ce fut difficile au début, car certains survivants ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas assister aux rencontres si des représentants de certaines institutions étaient présents; en même temps, certains représentants d'institutions ont indiqué qu'ils ne rencontreraient pas ceux et celles qu'ils percevaient comme ayant une position accusatoire à leur endroit.

Mon comité consultatif a défini une stratégie globale de mobilisation communautaire qui a commencé par des réunions à assistance restreinte, qui avec le temps sont devenues des « assemblées publiques », une série d'ateliers et de tables rondes sur les politiques et l'approbation de projets de recherche active visant à définir des solutions « faites à Cornwall » et à établir de nouveaux partenariats favorisant la guérison et la réconciliation. J'ai également approuvé un projet de médiation-facilitation ayant pour but de réparer les relations et de rapprocher les personnes de bonne volonté.

Les travaux de la phase 2 liés aux survivants de violence sexuelle ont revêtu une importance particulière. Le financement d'un programme de mentorat à Cornwall, comprenant une formation et un encadrement précieux fournis par The Gatehouse<sup>md</sup>, a permis à des survivants de devenir plus forts et a contribué à la création parmi eux d'un groupe de leadership dévoué. La formation en leadership offerte dans le cadre du projet de médiation-facilitation a aidé ce groupe de leadership à perfectionner ses compétences en matière de planification, de communication et de négociation. Cela a été essentiel à la participation efficace des survivants.

Les bases de la guérison et de la réconciliation communautaires existent désormais à Cornwall et dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry. Si on leur accorde un meilleur soutien et plus de temps, une différence énorme peut en découler sur le plan de l'environnement communautaire et des perspectives. À mon avis, il faut mettre en place, au cours des cinq prochaines années, un mécanisme précis ayant pour mandat de poursuivre la guérison et la réconciliation communautaires et de maintenir l'élan déjà acquis en matière de changement.

Le mécanisme que je perçois pour la guérison et la réconciliation communautaires comprendrait l'institution d'un fonds réservé de 5 millions de dollars du gouvernement de l'Ontario. Je vois ce fonds comme une forme non officielle de « Fiducie de réconciliation ». Je suggère que des représentants des groupes ci-dessous œuvrant dans les domaines de la guérison et de la réconciliation en soient officiellement ou officieusement les fiduciaires :

- PrévAction, un groupe formé de membres de nombreux organismes de la région de Cornwall et chargé d'agir à titre de catalyseur de la guérison et de la réconciliation;
- l'équipe de leadership des survivants, un groupe de survivants unissant leurs efforts pour répondre aux besoins des survivants et travaillant sur un pied d'égalité avec d'autres membres de la collectivité en vue de la réalisation des objectifs de la phase 2;
- le Collège Saint-Laurent, qui met sur pied un centre d'excellence à Cornwall afin d'offrir un programme d'études supérieures à l'intention des personnes œuvrant auprès des adultes survivants et des enfants et des jeunes victimes de violence sexuelle, et d'appuyer un institut de recherche sur le sujet;
- Citizens for Community Renewal, qui, en tant que partie à la présente enquête, a fait preuve d'intérêt et d'engagement à l'égard de la guérison et de la réconciliation communautaires.

Appuyant collectivement la « Fiducie de réconciliation », ces groupes prendraient des décisions en fonction de certains paramètres sur l'affectation des fonds réservés à la guérison et à la réconciliation communautaires. J'estime qu'ils peuvent travailler ensemble dans le respect et dans un but commun, en ayant à cœur les intérêts de Cornwall et des comtés de Stormont, Dundas et Glengarry. Grâce aux fonds ainsi affectés, le groupe devrait être en mesure de retenir les services d'un facilitateur et de personnel de soutien administratif pour s'acquitter de ses tâches, mais 90 pour cent du financement serviraient à la prestation de programmes et de services. Je recommande qu'il puisse approuver des dépenses en immobilisations à l'appui des programmes et des services nécessaires. Une autre dépense initiale serait la création de « bourses de réconciliation », qui permettraient aux personnes dont la scolarité a été écourtée par les conséquences des mauvais traitements d'obtenir l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires ou de fréquenter le Collège Saint-Laurent pour acquérir de nouvelles compétences et accroître leur estime de soi. Les membres de la collectivité ont proposé de nombreuses idées de dépenses aux fins de la guérison et de la réconciliation communautaires. Leurs suggestions sont consignées dans les observations du public et des parties de la phase 2. Il s'agit notamment d'initiatives de prévention et d'éducation, d'un soutien au Club des garçons et des filles, de l'amélioration des services actuels et d'événements commémoratifs. La « Fiducie de réconciliation » que je recommande habilitera la collectivité à prendre ses propres décisions et à établir elle-même ses priorités en matière de guérison et de réconciliation.

Le délai prévu pour les dépenses effectuées par ce que j'appelle officieusement la « Fiducie de réconciliation » est de cinq ans, ce qui est suffisant pour apporter des changements importants et parachever les projets d'immobilisations, mais pas assez long pour que les processus deviennent flous ou que le lien avec la présente enquête soit trop éloigné.

Outre la mise en place de mécanismes souples favorisant la prise de décision au sein de la collectivité relativement à des projets ou des services de guérison et de réconciliation communautaires, j'entrevois également quatre initiatives précises qui constituent les pierres angulaires du changement dans la collectivité de Cornwall. Ces initiatives ont toutes en commun des plans de mise en œuvre réalisables et le soutien communautaire. De plus, elles se complètent et se renforcent mutuellement. Ces initiatives sont toutes nées du dialogue rendu possible à la phase 2; les projets se sont développés au point où leur viabilité serait assurée si un appui financier leur était accordé. J'ai recommandé le financement de ces services et de ces programmes parce que leur interaction a une incidence plus élevée que celle de la somme de chaque élément.

Ces quatre projets sont les suivants :

- le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes;
- un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall;
- un centre d'excellence au campus de Cornwall du Collège Saint-Laurent;
- un soutien continu à PrévAction en tant que catalyseur de la guérison et de la réconciliation.

Les programmes et services précis, ainsi que le mécanisme de financement des mesures déterminées au sein de la collectivité, jettent des bases solides pour un avenir axé sur la réconciliation et le renouveau à Cornwall et dans les comtés environnants. Combinées les unes avec les autres, ces activités représentent tous les éléments nécessaires pour faire avancer la guérison et la réconciliation communautaires et les soutenir au fil du temps. Elles favorisent également les partenariats et assurent un fondement permanent en matière d'interaction et de respect mutuel. Ces partenariats et ce soutien mutuel constituent le point de départ du rétablissement de la confiance et du renouveau des relations qui font partie intégrante de la réconciliation.

## **Sensibilisation du public, éducation et formation professionnelle**

Lorsque nous abordons la façon dont les institutions réagissent aux déclarations de violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes, le plus grand espoir que l'on nourrit pour l'avenir est la prévention. La prévention et l'éducation vont de pair. Si le public est bien informé au sujet de la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes, nous serons tous plus en mesure de prévenir les agressions et d'habiliter nos enfants et nos jeunes à se venir en aide.

L'éducation aura notamment pour résultat de dissiper les mythes répandus et les malentendus, tout particulièrement ceux qui portent les gens à nier que les enfants et les jeunes courent un plus grand risque avec des adultes qui occupent une place de confiance dans leur vie qu'avec des étrangers. Un autre résultat sera de sensibiliser davantage le public aux graves répercussions de la violence sexuelle tout au long de la vie et au besoin de soutien et de compassion des adultes survivants devant composer avec les conséquences des mauvais traitements subis.

Il faut sensibiliser efficacement et systématiquement la population. Pour ce faire, il faut employer diverses méthodes complémentaires. J'ai recommandé la tenue d'une campagne de sensibilisation du public à long terme, à grande échelle et à volets multiples afin de changer les attitudes au fil du temps. Cette campagne s'inspirerait de celles lancées dans d'autres pays, mais également

des campagnes précédemment tenues en Ontario contre l'alcool au volant, la violence familiale et la violence faite aux personnes âgées. J'ai suggéré que la campagne bénéficie des conseils d'un comité d'experts. Ce comité devrait se composer de survivants et de personnes de la région de Cornwall qui ont manifesté leur engagement à promouvoir une conscientisation accrue du public.

J'ai également recommandé que l'on s'applique tout spécialement à rejoindre les enfants et les adolescents à l'école, en proposant des programmes d'éducation systématiques et obligatoires sur la violence sexuelle et les relations sexuelles saines. Ces programmes devraient être offerts à tous les niveaux scolaires et être renforcés chaque année au cours de la vie scolaire des élèves, et pas seulement quelques fois.

Nous ne pouvons pas rendre obligatoire l'éducation des enfants à ce sujet sans fournir un soutien adéquat aux enseignants et aux écoles. J'ai par conséquent formulé des recommandations à l'égard d'une formation professionnelle portant sur la prévention de la violence sexuelle et sa détection précoce. J'ai aussi suggéré que l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles produise un quatrième rapport qui examinerait les politiques et les programmes relatifs à la violence sexuelle commise par des adultes en situation de confiance.

De nombreux professionnels s'occupent d'enfants et sont déjà tenus de signaler tout soupçon de violence. Ils devraient être mieux outillés pour déceler la violence potentielle et savoir mettre en œuvre des mécanismes de prévention des mauvais traitements et d'intervention appropriée lorsque des cas sont signalés. Je recommande une formation professionnelle beaucoup plus large, le rétablissement d'une formation spécialisée commune pour les préposés au bien-être de l'enfance et les policiers, ainsi qu'une formation professionnelle obligatoire, complète et continue pour les employés du gouvernement de l'Ontario qui traitent avec des enfants ou des adultes survivants victimes de violence sexuelle.

## **Modification des politiques gouvernementales**

La présente Commission d'enquête a mené des études et organisé des tables rondes sur les politiques dans le but de mieux comprendre la complexité des enjeux et les possibilités d'avenir.

Elle s'est notamment penchée sur la présentation d'excuses. Je souligne que le gouvernement de l'Ontario a déjà adopté la *Loi de 2009 sur la présentation d'excuses*, une idée examinée dans un document de recherche stratégique et dans le cadre d'un atelier tenu à Cornwall. J'appuie cette loi, car elle apporte davantage de clarté sur le plan juridique, mais surtout, parce qu'elle est susceptible d'éliminer des obstacles à la présentation d'excuses favorisant la guérison. Pour appuyer l'efficacité de cette loi, je recommande la mise en œuvre de mesures de soutien pratiques afin de promouvoir la présentation d'excuses significatives, adaptées aux

besoins des victimes. J'ai fourni des précisions sur l'établissement de programmes de sensibilisation appropriés et la création de protocoles et de guides dont on peut se servir pour présenter des excuses ou conseiller quelqu'un sur la présentation d'excuses. Cela aiderait les organismes qui veulent réellement présenter des excuses à apprendre comment le faire de façon efficace et à éviter les pièges courants.

Dans le cadre des discussions de la phase 2 sur les questions de politiques pertinentes, nous avons reçu un document de politique sur la possibilité de nommer un ombudsman ou une entité similaire pour les survivants de violence sexuelle et avons tenu un atelier à ce sujet. Les idées proposées étaient intéressantes, mais, tout compte fait, je n'étais pas convaincu que la création d'un tel poste serait utile pour l'instant. S'il était créé, certaines attentes demeureraient vaines, car ce qui déçoit souvent les victimes – la décision du procureur de la Couronne ou de la police de ne pas donner suite aux accusations – n'est pas un domaine où un ombudsman pourrait intervenir. Sur le plan des priorités, je préconiserais plutôt des améliorations directes permettant de mieux intervenir dès le début au lieu de l'affectation de ressources à la mise en place de mécanismes de supervision supplémentaires. Ces améliorations consisteraient en une meilleure formation afin d'offrir une intervention mieux adaptée aux personnes qui ont été agressées. J'arrive à la conclusion que de nombreuses victimes tireraient également avantage d'une aide pour comprendre le système judiciaire et le réseau de services de soutien et à s'y orienter. Toutes les victimes en ont besoin, pas uniquement celles dont la cause fait l'objet d'un procès. Plutôt que d'offrir du financement supplémentaire pour le règlement des plaintes après la prestation des services ou les instances judiciaires, on servirait mieux les Ontariens si l'on offrait plus de soutien aux victimes afin qu'elles obtiennent les services ou les renseignements adéquats au commencement de leurs efforts pour les obtenir. J'ai suggéré, pour la mise en place d'un tel service de liaison avec les victimes, qu'on accorde la priorité à Cornwall et aux comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

La présente Commission d'enquête a tenu une table ronde sur les clauses de confidentialité dans les règlements d'affaires au civil. Il s'agit d'un sujet sur lequel les théoriciens et les praticiens ont relativement peu écrit et d'un domaine où on a fréquemment recours à des dispositions passe-partout qui conviendraient probablement mieux au règlement des demandes d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles. Pour les survivants de violence sexuelle, dont le préjudice s'accompagne de secret et de honte, le fait de devoir garder le silence en échange d'une somme d'argent peut avoir des conséquences très négatives. Souvent, on accorde peu de considération aux conditions de ces « ordonnances imposant le secret » ainsi qu'à leur libellé ambigu ou difficile à interpréter et à suivre. Certaines donnent même littéralement à penser qu'une



personne ne pourrait pas discuter de son règlement avec son conseiller ou son conjoint.

J'ai suggéré qu'on apporte des modifications sur ce plan, bien qu'elles soient limitées dans le domaine du règlement d'affaires au civil, car l'intrusion du gouvernement dans les négociations privées *devrait* être restreinte. Je suggère que l'on offre une formation professionnelle à plus grande échelle sur l'application de ces clauses de confidentialité aux situations de violence sexuelle afin d'atténuer l'ambiguïté et de faire en sorte que les dispositions couramment utilisées énoncent clairement que les personnes peuvent discuter de la violence qu'elles ont subie et de tout règlement lié à cette dernière avec leur conjoint, leurs proches, leur conseiller financier, leur médecin et leur conseiller, ainsi qu'avec la police ou les organismes de réglementation. Si les assureurs représentent un obstacle à cet égard, il faudrait songer à modifier la *Loi sur les assurances*.

Je suggère que le gouvernement de l'Ontario et les organismes qu'il subventionne cessent de demander ou d'exiger des ententes de confidentialité dans les règlements de cas de violence sexuelle, mais il faudrait prévoir la possibilité de ne pas révéler l'identité de la victime ni le montant qu'elle a reçu, si c'est ce qu'elle désire.

En réponse au grand intérêt manifesté à l'égard de la détermination de la peine des personnes reconnues coupables de violence sexuelle, le personnel de la Commission a réalisé une étude sur les tendances en matière de détermination de la peine observées en Ontario, en Alberta et au Québec entre 1969 et 2008. Cette étude consistait en une analyse d'un échantillon de causes de violence sexuelle infligée par des personnes en situation d'autorité à des enfants ou des jeunes, tenant compte de variables comme l'âge ou le sexe des victimes, le caractère actuel ou passé de la plainte et les antécédents du contrevenant. L'étude a mis en évidence le manque d'exhaustivité des renseignements statistiques sur la détermination de la peine, qui complique l'élaboration de politiques gouvernementales. L'étude a également révélé des différences entre la durée des peines dans les trois provinces, les peines étant plus longues en Alberta, puis en Ontario et enfin au Québec. D'après l'échantillon de l'étude, les personnes entretenant une relation de confiance avec les victimes ont reçu, dans les trois provinces, des peines plus courtes que les contrevenants qui étaient des étrangers pour leurs victimes, et ils étaient moins susceptibles de se faire accoler une étiquette de délinquant dangereux ou à contrôler. La détermination de la peine ne constitue qu'une partie de la solution à la violence sexuelle et le processus de détermination comprend de nombreux facteurs complexes; cependant, je fais remarquer qu'il faut renforcer, au moyen d'initiatives de sensibilisation, la compréhension des graves conséquences de la violence commise par les personnes en situation de confiance. Je recommande également un examen plus approfondi des politiques en matière de pratiques de détermination de la peine, ainsi qu'une

collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial afin d'examiner la détermination de la peine dans les cas de violence sexuelle faite aux enfants et d'étoffer les renseignements statistiques accessibles sur la détermination de la peine des contrevenants dans les cas de mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à des enfants ou à des jeunes.

## **Programmes et services offerts en Ontario**

Pour surmonter de façon réaliste les répercussions initiales et potentielles à long terme de la violence sexuelle, il faut offrir de l'aide. Le fait que certaines personnes aient besoin d'aide ne constitue ni une faiblesse, ni un gouffre pour les ressources publiques. Il s'agit d'un investissement envers des personnes qui méritent une aide et qui peuvent accroître leur bien-être et avoir une vie productive. Je recommande la réalisation d'une étude exhaustive et bien définie en vue de l'élaboration d'une orientation stratégique pour les services offerts aux hommes. Je précise les facteurs pertinents et certains aspects à examiner. J'insiste pour que les travaux débutent immédiatement puisque certains hommes ont déjà attendu trop longtemps pour recevoir les services dont ils ont besoin maintenant. En attendant l'étude sur l'orientation stratégique et l'adoption de mesures à cet égard, je recommande de poursuivre le financement des services actuels afin de maintenir en place l'expertise qui pourrait s'avérer nécessaire pour éclairer et mettre en œuvre les futures orientations.

Bien que je parle des services destinés aux hommes, j'aborde également les lacunes dans les services offerts aux femmes comme aux hommes. J'aborde notamment le counseling à long terme, le mentorat ou le soutien par les pairs, ainsi que les services offerts dans les régions rurales et éloignées. Je recommande d'accroître le recours aux psychologues et aux travailleurs sociaux et le financement de leurs services dans le but d'élargir l'accès au counseling à long terme dont ont besoin les personnes ayant été victimes de violence sexuelle pendant leur enfance ou leur jeunesse.

Les recherches menées dans le cadre de l'enquête démontrent que le soutien par les pairs et le mentorat offerts aux survivants peuvent réduire l'isolement social et rehausser l'estime de soi. Ils ne se substituent pas aux services professionnels, mais constituent un moyen puissant et économique de changer de façon constructive la vie des survivants de violence sexuelle. Il est essentiel de mettre en place des mesures de protection, comme une formation et l'accès à un encadrement professionnel, pour tirer des avantages durables de l'aide par les pairs et, à cette fin, je recommande un financement permanent.

Les personnes vivant dans les régions rurales et éloignées de l'Ontario ne peuvent pas toujours se prévaloir des services de counseling offerts aux victimes de violence sexuelle en raison des coûts élevés de transport. Il se peut qu'il n'y

ait pas de fournisseurs de services spécialisés de counseling individuel ou de groupe dans les régions rurales ou éloignées et que les solutions accessibles au téléphone ou par Internet ne suffisent pas à briser l'isolement social et à faciliter les discussions sur des questions délicates et intimes. Il serait possible de surmonter cet obstacle en accordant une modeste subvention pour le transport aux personnes devant parcourir plus de 100 kilomètres (aller-retour) pour assister à des séances de counseling.

Au moment d'aborder la prévention de la violence, il faut tenir compte du traitement des contrevenants. Les services ne récompensent pas le fait d'avoir infligé de mauvais traitements d'ordre sexuel, mais constituent une technique visant à empêcher que cela ne se reproduise. La démarche adoptée dans le présent rapport consiste à recommander une série de projets de démonstration, fondés sur divers modèles, afin de traiter les délinquants sexuels adultes, y compris ceux qui ont eux-mêmes été des victimes pendant leur enfance. Il y a beaucoup à apprendre de ce processus d'élaboration d'une démarche à long terme de prévention de la violence grâce au traitement des agresseurs potentiels et des contrevenants connus. Compte tenu des travaux effectués par l'Hôpital communautaire de Cornwall dans ce domaine, je suggère que l'on envisage de subventionner cet organisme dans le cadre de l'un des projets et de collaborer avec d'éventuels commanditaires ou partenaires engagés comme le Projet pour hommes ou les cercles de soutien et de responsabilité, qui ont présenté un excellent document sur le sujet.

## **Counseling et soutien aux témoins**

Le besoin d'offrir des services de counseling à long terme aux survivants de violence sexuelle a été l'une des questions les plus fréquemment soulevées au cours de la phase 2 de l'Enquête publique sur Cornwall. Les experts qui ont témoigné devant la présente Commission d'enquête ont expliqué que la violence sexuelle non traitée peut avoir de graves répercussions : alcoolisme et toxicomanie, problèmes de confiance, tout particulièrement envers les personnes en autorité, problèmes sur le plan des relations intimes ou familiales, décrochage scolaire, anxiété et troubles de l'humeur, confusion relative à l'identité sexuelle, problèmes de maîtrise de soi menant parfois à l'accomplissement d'actes criminels, graves maladies physiques et décès prématuré.

Au début de l'Enquête publique sur Cornwall, j'ai décidé de mettre des services de counseling à la disposition de toute personne touchée par cette enquête. Il s'agissait notamment de survivants, de membres de leur famille, de témoins à l'enquête et de professionnels touchés dans le cadre de leur travail relativement à la présente enquête. Le modèle de prestation que j'ai préconisé reposait sur le choix : les personnes pouvaient choisir leur propre conseiller,

dans la mesure où ce dernier possédait les qualifications voulues et était disposé à suivre les règles établies pour l'administration des services de counseling. Le programme de counseling fournissait également une aide sous la forme d'indemnités de transport, aux tarifs établis par le gouvernement.

De nouveaux demandeurs de services de counseling ont été acceptés jusqu'à la date d'échéance du programme, à la fin de l'été 2008. Au total, 388 personnes ont été acceptées. La plupart d'entre elles vivent à Cornwall ou dans l'Est de l'Ontario; seules 15 personnes vivent dans une autre région.

Le coût total des services de counseling, du début de l'Enquête publique sur Cornwall jusqu'à la fin de l'exercice 2008-2009, s'élève à quelque 3 millions de dollars.

Le programme de counseling devrait prendre fin 90 jours après la publication du présent rapport. À l'heure actuelle, de 170 à 195 personnes environ participent encore activement au programme de counseling. Les conseillers qui détiennent les renseignements cliniques nécessaires au sujet des clients ont évalué leurs besoins de counseling; j'ai également étudié les témoignages livrés par les experts lors de la phase 1 sur le besoin de counseling à long terme des adultes ayant survécu à de mauvais traitements. Après avoir examiné les besoins, je me suis également penché sur la capacité des services existants d'accueillir de nouveaux clients sans financement supplémentaire. Certains organismes de la région de Cornwall pouvaient accueillir des clients en counseling, davantage de femmes que d'hommes, mais il serait irréaliste de s'attendre à ce qu'ils en absorbent jusqu'à 150. En outre, le fait de devoir changer de conseiller constituerait un revers pour de nombreuses personnes et aurait de graves répercussions pour certaines d'entre elles comme, par exemple, les pousser à commettre des actes préjudiciables à elles-mêmes ou à autrui ou les faire retomber dans des dépendances dévastatrices. J'ai étudié d'autres mécanismes de financement du counseling, comme la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Bien que cette source de financement soit accessible aux personnes qui en font la demande, il ne s'agit pas d'une solution pratique ou compatissante pour la plupart des clients en counseling. Lors de l'examen d'autres sources de financement possibles, nous n'avons trouvé aucun service existant à l'intention des membres de la famille, des survivants ou des professionnels touchés par la présente enquête.

Les renseignements sur les clients, les témoignages d'experts sur les besoins de counseling, les convaincantes observations de la phase 2 favorables aux services de counseling, ainsi que l'absence de solutions de rechange réalistes et complètes en matière de services m'ont convaincu de la nécessité de prolonger le programme de counseling. La durée de prolongation choisie est de cinq ans, à un coût approximatif de 2,7 millions de dollars pour l'ensemble de la période. Au cours de la prolongation du programme, les clients devraient continuer d'avoir le droit de choisir leur propre conseiller. La continuité de la relation de counseling

est très importante pour la progression de la thérapie, tout particulièrement parce qu'il peut être long d'établir une relation thérapeutique fondée sur la confiance pour les personnes qui ont été trahies pendant leur enfance ou leur jeunesse. Je suggère également de maintenir une structure administrative similaire, car elle s'est révélée économique, même si la responsabilité globale devait être transférée au ministère du Procureur général à la fin de la présente enquête.

Au cours de cette période de cinq ans, la plupart des clients termineront leur programme de counseling et passeront à une autre étape de leur vie, étant plus en mesure de composer avec leur passé et de profiter de leur avenir. Certains cesseront le counseling en raison d'autres événements survenus dans leur vie ou parce qu'il ne leur a pas été utile. Je m'attends à ce que seules quelques personnes continuent d'en bénéficier pendant toute la période de prolongation. Je souligne que bon nombre de participants au programme de counseling ont attendu toute leur vie pour suivre une thérapie et qu'ils doivent régler les problèmes de toute une vie.

Outre la stratégie de transition pour les personnes déjà acceptées dans le cadre du programme de counseling, j'ai étudié les besoins en matière de guérison personnelle dans la région de Cornwall. Je recommande qu'un financement additionnel soit accordé pour le counseling destiné aux personnes qui se manifesteront en tant que survivants de violence sexuelle passée au cours des cinq prochaines années, par la création d'un poste de conseiller supplémentaire à l'Hôpital communautaire de Cornwall. Dans le cadre d'une stratégie globale de transition depuis le counseling individuel, je recommande également que l'on finance une série de retraites fermées d'une semaine à l'intention des survivants de violence sexuelle, qui seraient offertes par le Sexual Assault Centre for Quinte and District. Par le passé, cet organisme a offert avec succès des programmes semblables qui ont transformé la vie des participants. Les clients déjà en counseling pourraient en tirer avantage et leur participation pourrait s'inscrire dans le cadre d'une transition globale depuis le programme de counseling. Les personnes qui ont achevé ce programme pourraient s'ajouter à l'équipe de leadership des survivants de Cornwall, ce qui concorde avec mon principe de participation des survivants à la guérison et à la réconciliation communautaires.

L'établissement de services de soutien aux témoins pour les personnes comparaisant devant la Commission et de services de counseling pour les personnes touchées par la présente enquête s'est révélé une innovation utile. Selon moi, il faudrait envisager à l'avenir d'offrir de telles mesures de soutien lorsqu'une enquête publique est susceptible de toucher des personnes vulnérables. Si le gouvernement décide que cela convient à une enquête, je suggère que le décret constitutif confère aux futurs commissaires le pouvoir précis d'établir ces mesures de soutien de la façon jugée appropriée selon le sujet abordé et les besoins des personnes concernées.